

AUTORISATION DU BOURGMESTRE

La Bourgmestre autorise le tir d'un feu d'artifice à Arquennes, au Château de la Rocq situé à la Rue Omer Lion en date du 17 juillet 2021 avant 22h30.


Les riverains et les propriétaires des prairies attenantes devront être prévenus de l'organisation de cette manifestation au moins trois jours à l'avance.

Le spectacle réalisé devra être peu bruyant et les artifices ne devront pas dépasser la cime des arbres.

Fait à Seneffe, le **16 JUL. 2021**



La Bourgmestre,



B. POLL